

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU GROUPE ORANGE À L'HEURE DES CHOIX

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A.G.) DES ACTIONNAIRES DU GROUPE ORANGE SE DÉROULERA MERCREDI 27 MAI 2015 DANS UN CONTEXTE PARTICULIER

L'AG statuera plus particulièrement sur plus d'une trentaine de résolutions proposées par le Conseil d'Administration, mais également par des organisations syndicales, des associations d'épargnants salariés, et des investisseurs. Les principaux sujets de ces résolutions concernent la rémunération du dividende de l'action ORANGE, la rémunération des dirigeants, et la référence à la loi de « reconquête de l'économie réelle » du 29 mars 2014 (dite loi « Florange »).

COHÉRENCE DU DIVIDENDE

Dans une entreprise où près de 80% des salariés sont actionnaires et détiennent ainsi 5,08% du capital d'Orange (au 31 décembre 2014), la **CFDT, première organisation syndicale du Groupe Orange, a souhaité partager son analyse avec les salariés (*)** et rappeler l'expression de ses représentants au sein des différents conseils de surveillance des différents fonds d'épargne salariale de l'entreprise.

Ainsi une résolution initiée par la CFDT sera portée par un des fonds salariés : **elle vise à limiter le dividende à 0,50 € par action au titre de l'année 2014** (vs 0,60 € proposés aux actionnaires par le Conseil d'Administration dans la 3^e résolution soumise au vote).

Pour la CFDT, cette modération du dividende est une nécessité !

Cette économie de 0,10 € par action permettrait 2 000 embauches supplémentaires et le réinvestissement complémentaire de 135 M€ :

- Dans un marché ultra-concurrentiel, Orange doit se différencier par la qualité de ses réseaux, la qualité de son service et l'innovation.
- L'embauche de jeunes, tant dans les domaines de l'innovation numérique que dans celui du service aux clients, est une **garantie pour l'avenir** de l'entreprise par une vraie prise en compte de l'expérience clients.

PRIORISER L'ACTIONNARIAT ET L'INVESTISSEMENT À LONG TERME

La **CFDT revendique depuis longtemps la stabilité de l'actionnariat**, et se réjouit donc que le Conseil d'Administration d'Orange n'ait pas proposé de remettre en cause le vote double pour les actionnaires qui font le choix d'investir durablement dans l'entreprise (loi dite « Florange » qui donne dès avril 2016 un droit de vote double pour les actions détenues depuis plus de 2 ans), malgré les pressions de certains organismes de gestion de portefeuilles à court terme. **La CFDT appelle donc les actionnaires à rejeter la résolution proposée par « PhiTrust Active Investors ».**

DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS DU GROUPE POUR RETROUVER LA CROISSANCE

Cette Assemblée Générale sera la première sous le signe du nouveau plan Orange 2020 qui vise à un retour du groupe à la croissance.

La CFDT se félicite de l'accord de l'Union Européenne donné au rachat de l'opérateur Jazztel en Espagne, malgré les contreparties demandées à Orange.

La CFDT souhaite également que l'entreprise poursuive sa politique d'investissement dans les réseaux (Très Haut Débit, 4G), tout en prenant en compte l'ensemble des territoires en matière de besoins numériques.

Il est nécessaire qu'Orange accélère sa diversification et reste en pointe en matière d'innovation tant sur le marché Grand Public qu'Entreprises. Le partenariat avec des start-up est, à ce titre, un élément positif pour l'emploi global de la filière numérique en France.

La CFDT attend que la nouvelle ou le nouveau Directeur Exécutif en charge de la France, remplaçant de Mme Delphine Ernotte, remette ce marché clé pour le Groupe sur la voie de la croissance, au service de l'investissement et dans une politique de ressources humaines soucieuse des personnels.

() Attachée à la liberté de vote et pour permettre aux « salariés – actionnaires » de voter en connaissance de cause, la CFDT décrypte chaque année dans un tract les résolutions soumises à l'Assemblée Générale (A.G.) des actionnaires et indique la manière dont elle s'est positionnée dans les conseils de surveillance des fonds du Plan d'Épargne Groupe (PEG).*